



Kokopelli : diversité de la semence, qualité de la production

L'association *Kokopelli*, fondée en France par Dominique Guillet, fête ses vingt ans cette année. Elle fut parmi les premières à faire le constat d'une érosion grave de la biodiversité cultivée et à proposer des actions de sensibilisation, essentiellement vers les particuliers. La philosophie qu'elle développe se nourrit également d'un très riche réseau de relations dans les pays du Sud. L'année d'action sur la semence qu'a entamée *Nature & Progrès* vient donc à point nommé pour souhaiter un heureux anniversaire à *Kokopelli* et pour saluer le caractère incomparable son action.

Par Dominique Parizel

L'association *Kokopelli* Belgique, quant à elle, fut créée en 2003 et est aujourd'hui animée par deux permanentes : Isabelle Chapelle et Ariane Ghion avec qui nous avons longuement conversé.

"Dominique Guillet venait, chaque année, au salon *Valériane*, à Namur, dit-elle ; c'est comme cela qu'Isabelle l'a rencontré. Elle voulait produire des semences pour *Kokopelli* puis, au fil de la discussion, Dominique lui a proposé de créer l'association belge qui finit, progressivement, par mener les mêmes projets que *Kokopelli* France. Nos dossiers 'Tiers Monde' ont commencé dès 2006, avec Marianne, et je les ai repris en 2009, ainsi que tout l'aspect législatif, comme bénévole d'abord. Je viens d'être engagée cette année. Soulignons évidemment l'importance du travail des nombreux bénévoles de l'association qui ne serait rien sans leur précieux apport..."

Les projets de *Kokopelli* Belgique

Kokopelli vend des semences, cela n'aura échappé à personne ! Sa gamme 'boutique' est riche de 1.800 variétés, anciennes et reproductibles, produites par de petits producteurs professionnels français. Elle comporte, entre autres, 364 variétés de tomates, une centaine de variétés de laitues, etc.

"Aucune de nos variétés ne sont évidemment sous brevet, s'empresse de préciser Ariane, toutes sont libres de droit et chacun est libre de les cultiver comme bon lui semble. Nous nous intéressons aussi à nos variétés locales : Isabelle a, par exemple, produit les graines d'une ancienne variété de haricot et Guillaume va s'occuper du pois 'serpette de Malines', un pois à rames, et de la fève 'longue de Belgique', des variétés typiquement belges. Pour le reste, nos variétés viennent de partout dans le monde..."

Gérer autant de variétés peut sembler énorme. Mais *Kokopelli* ne s'arrête pas là : en-dehors de ce qui est proposé à la vente, l'association possède également un millier de variétés dans sa gamme 'collection', gérée par Jean.

"Nous proposons à des particuliers de les parrainer, explique Ariane. Cela signifie tout simplement que nous leur demandons de les reproduire. Nous leur expliquons bien sûr, à l'aide d'une fiche de culture, comment bien faire la semence et comment agir pour garder une pureté variétale optimale. Nous demandons ensuite au parrain de nous retourner, chaque année, une fiche comprenant ses observations ainsi qu'une partie de la récolte des semences produites pour les redistribuer à d'autres parrains. La variété est ainsi sauvée. Il conserve

évidemment ce qui est nécessaire pour son propre usage et pour reproduire l'année qui suit. Lorsqu'une variété a été reproduite en quantité suffisante, elle repasse dans la gamme 'boutique'."

"Semences sans frontières", la campagne Tiers Monde de *Kokopelli*

Cette campagne représente, à l'échelle de *Kokopelli* Belgique, la distribution d'un millier de sachets de semences, rien que pour 2011...

"C'est le troisième aspect très important des activités de l'association, dit Ariane ; je m'en occupe pour la Belgique. Ayant été infirmière, c'est un aspect qui me touche beaucoup. Nous recevons énormément de demandes, essentiellement d'ONG ou de particuliers qui nouent des contacts dans différents pays du Sud, mais aussi de coopératives locales. Notre but reste évidemment que nos interlocuteurs soient rapidement en mesure de faire eux-mêmes de la semence sur place, et nous ne pouvons évidemment leur donner que des semences reproduites chez nous qu'ils doivent adapter à leurs terroirs. Les colis dépendent de ce que nos jardiniers nous rapportent ; ils sont accompagnés de fiches de cultures ou, éventuellement, d'un manuel de production."

Kokopelli reçut ainsi, à l'automne 2009, une demande d'Haïti et le colis arriva sur place peu avant le catastrophique tremblement de terre de 2010. Située dans la montagne, l'association correspondante n'a, fort heureusement, subi que peu de dégâts. Mais, vu les conditions d'urgence, un second colis de semences fut aussitôt expédié. Le colis comportait 1,684 kilo de semences - haricots, tomates, choux-fleur, luzerne, courges céleri, épinards, tournesols, oignons... - et 146 sachets de semences - basilic, coriandre, courgettes, piments, aubergines -, ainsi qu'un manuel de production...

"*Kokopelli* noue également des partenariats en Afrique, poursuit Ariane : Mali, Sénégal, Bénin, Burundi... Nous aidons le Centre de développement et d'appui à l'entrepreneuriat agricole (CEDA), une création de l'ONG congolaise *Vie Montante Développement* (VMD) dont l'objectif est la promotion de projets de solidarité avec les communautés locales, afin de renforcer la sécurité alimentaire et de permettre aux agriculteurs d'acquérir une autonomie durable, alimentaire et économique. *Kokopelli* Belgique leur a offert un colis contenant 400g de haricots, six sachets de semences de piments doux, trois sachets de semences de melon, une vingtaine de sachets de tomates, 160g de semences de courges, trois sachets de semences de courgettes et des semences de concombre, ainsi bien sûr que notre manuel de production..."

Au Mali, en collaboration avec *Terre et Humanisme* et une association locale, nous avons créé le *Caproset*, un centre de production de semences. Nous apportons des semences, bien sûr, mais aussi une aide financière et logistique. L'aide financière provient de la vente des semences mais aussi des cotisations et de dons. Chez *Kokopelli France* - et nous allons bientôt nous efforcer de faire pareil -, la moitié de la cotisation est automatiquement affectée aux projets dans le Sud, afin d'implanter des banques de semences locales mais également de faire parvenir des colis de semences toujours plus importants. Nous sommes donc toujours en recherche de parrains pour nos variétés et de jardiniers "producteurs" pour que les colis que nous envoyons soient plus étoffés. Tout cela est financé, précisons-le, sans l'apport du moindre subside public."

Militer pour la liberté de la semence

Libérer la semence est le cœur même de la philosophie de *Kokopelli*. Aujourd'hui, pour être légalement commercialisée, toute variété doit être inscrite au Catalogue officiel, national ou européen. Mais les critères de cette inscription sont aussi ceux qui permettent le dépôt d'un brevet.

"La raison d'être du Catalogue officiel, affirme Ariane, n'est donc plus de garantir la qualité de la semence à celui qui s'en sert, mais plutôt de garantir une rémunération à celui qui l'a, soit disant, créée. Chose qui est évidemment sans objet s'agissant d'une variété ancienne... La législation évolue toutefois sans arrêt. La réglementation européenne, par exemple, va encore être revue afin d'harmoniser, entre elles, les différentes Directives régissant les semences. Une consultation publique a eu lieu au mois de mai de l'année passée ; elle proposait cinq scénarios dont un seul - le quatrième - peut nous satisfaire, proposant - dans des conditions d'étiquetage très précises - la coexistence de la vente de semences inscrites avec celle de semences qui sont hors catalogue. Les autorités wallonnes de l'agriculture nous ont promis de défendre ce scénario-là mais nous ont déjà avertis que la France s'y opposerait très certainement ; elles estiment également qu'il vaut mieux attendre la décision de la Cour de justice européenne concernant le procès intenté à *Kokopelli*, en France - voir ci-après -, afin de ne pas être obligés de relancer toute la procédure si jamais elle venait à se prononcer dans un sens qui serait incompatible avec la nouvelle solution réglementaire qui serait choisie."

Rappelons que *Kokopelli* a perdu un procès que lui avait intenté le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) pour variétés non-inscrites au Catalogue officiel français. L'État français n'a toutefois jamais réclamé les 17.000 euros d'amende. Une seconde procédure fut ensuite lancée par la société semencière Baumaux, pour concurrence déloyale. L'affaire est aujourd'hui devant la Cour de Justice européenne afin de savoir si les Directives régissant les semences sont bien légales, en regard du droit commercial européen. La réponse devrait tomber cette année. Elle concernera tous les Européens puisque, entre-temps, le Catalogue officiel est devenu européen.

"D'autre part, insiste Ariane, la nouvelle loi française, qui est passée le 28 novembre dernier et qui interdit au paysan de reproduire ses semences sans acquitter une redevance, est une véritable catastrophe qui augure mal d'un éventuel revirement français, même en cas de gros changement lors de l'élection présidentielle..."

Conclusion : un véritable lobbying à l'échelle européenne s'avère aujourd'hui indispensable. Hélas, *Kokopelli* dispose de très peu de moyens pour cela.

"La lutte pour la semence libre n'est pas très organisée au niveau européen, poursuit Ariane, même si les *Journées internationales* qui ont eu lieu le 17 avril dernier à Bruxelles, à l'initiative du *Forum Civique Européen*, nous ont permis de rencontrer des associations qui oeuvrent dans le même sens que nous dans la plupart des pays d'Europe. L'échange et la conservation d'anciennes variétés n'est certainement pas l'apanage de la France et de la Belgique. En 2012, ces *Journées internationales* seront organisées aux Pays-Bas et en Grèce. J'irai à Amsterdam, les 10 et 11 mars ; bourses d'échanges, conférences et discussions sur la législation sont prévues le premier jour, des visites d'initiatives locales le second. Puis, en avril - le même week-end, malheureusement, que *Valériane Bruxelles !* -, ce sera ma collègue Isabelle qui partira en Grèce pour d'autres *Journées internationales* du même genre..."

Séminaire d'agroécologie à Manhay

Kokopelli organisera également un séminaire d'agroécologie à la Ferme du Mafa, le 30 juin et le 1er juillet prochains. Les participants auront l'occasion exceptionnelle d'y rencontrer Stéphane Fayon.

"Stéphane et sa femme, qui est Indienne, précise Ariane, ont créé *Kokopelli-Anadana*, à Auroville, en Inde. Ils disposent déjà, via leur propre banque, de beaucoup de semences à distribuer aux paysans locaux ; ils organisent également des formations, aussi bien en production de semences qu'en agro-écologie. Toutes les méthodes durables - compost, enrichissement de la terre - y sont utilisées pour aller dans le sens de l'autonomie des paysans.

Notons qu'un second centre de production de semences a été installé par *Kokopelli* en Indes, à Bangalore, dans la ferme familiale de Sanjita qui est très active dans les contacts institutionnels permettant de faire évoluer la législation sur les semences en Indes. Cette ferme est également une ferme-école qui permet de mieux encadrer les agriculteurs locaux..."

Chaque année, *Kokopelli* Belgique organise un séminaire de production de semences qui a généralement lieu, à Namur, le premier week-end de mars. L'année passée, la demande fut telle que... cinq séminaires affichèrent tous complet !

"Nous avons préféré tout concentrer, cette année, sur le séminaire d'agroécologie, explique Ariane, vu le retour de Stéphane. Mais il est clair qu'en fonction des demandes, nous pourrions toujours organiser d'autres séminaires, comme nous l'avons fait par le passé. Notre principal objectif reste évidemment de réapprendre à chacun, où qu'il se trouve, de reproduire ses propres semences. *Kokopelli* souhaite amener les gens à s'associer, à collaborer afin de stimuler la production et les échanges au niveau local. C'est également une condition clairement exprimée à nos partenaires du Sud : nous pouvons toujours leur venir en aide en cas de pépin, évaluer avec eux ce qui s'est mal passé, mais notre intention n'est certainement pas de leur envoyer un colis chaque année. Il est impératif qu'il puissent acquérir leur autonomie le plus rapidement possible. De toute façon, les semences envoyées doivent d'abord être reproduites pour répondre quantitativement à leurs besoins ; il faut aussi que les plantes s'adaptent et que les cultivateurs locaux réalisent, eux-mêmes, une première sélection en ne produisant des graines qu'à partir des plus beaux plants. Nous ciblons essentiellement les variétés potagères, dans une optique de souveraineté alimentaire ; toutefois, *Kokopelli* France s'intéresse également aux céréales, des variétés anciennes que nous souhaitons conserver en les reproduisant, au contraire de ceux qui gardent des semences dans un frigo, au Spitzberg ou ailleurs. Pour nous, les semences n'offrent d'intérêt que si elles continuent à s'adapter au climat qui change, aux maladies... Au frigo, elles ne peuvent s'adapter à rien. Depuis l'aube de l'agriculture, c'est en les cultivant chaque année, que les paysans ont conservé leurs semences et sont arrivés à sélectionner..."

Quelles semences pour le bio ?

Mais qu'en est-il des relations entre *Kokopelli* et les agriculteurs bio ? N'est-il pas anormal que la plus grande partie des semences utilisées en bio soient encore sélectionnées sur base des critères en vigueur dans le conventionnel ?

"On nous a souvent demandé pourquoi nous ne produisons pas de la semence en plus grandes quantités à l'intention des agriculteurs, répond Ariane. Mais l'idée de *Kokopelli*, c'est avant tout de pousser les gens à auto-produire, et donc les agriculteurs aussi. Ils doivent faire, eux-mêmes, les semences dont ils ont besoin ! Mais, à l'heure actuelle, il n'y a, à mon avis, pas assez de producteurs de semences en Belgique. Pourquoi ne pas favoriser, dès lors, l'installation d'un semencier qui pourrait reproduire nos variétés à des fins agricoles, c'est-à-dire en quantités suffisantes et en fonction des critères spécifiques de ce type de cultures ? Pour le moment, les cultivateurs qui travaillent avec nous font eux-mêmes leurs semences ; ils nous achètent les variétés dont ils ont besoin et les reproduisent, mais toujours à très petite échelle. Notre but, répétons-le, n'est pas de devenir un gros producteur et un gros distributeur de semences ; nous voulons seulement réapprendre les techniques de production au public, aux amateurs comme aux professionnels. Avis aux jeunes, par conséquent, qui auraient envie de se lancer dans la production de semences !"

Mais il devrait immanquablement s'agir de variétés inscrites pour pouvoir être certifiées en bio ? On en revient à l'éternelle question de savoir s'il faut emprunter la voie légale, ou pas. Ou s'il semble possible de faire évoluer la réglementation dans un sens favorable ?

"Aucune solution légale, ne peut, semble-t-il, être envisagée chez nous à l'heure actuelle pour commercialiser les variétés de *Kokopelli*. C'est une contradiction évidente, me semble-t-il, qui doit pouvoir être discutée avec les autorités publiques. Mais encore faut-il qu'il y ait une réelle demande du secteur bio. Or, pour l'instant, il faut avouer qu'elle n'est pas bien grande. Je connais cependant un maraîcher bio qui m'a dit faire lui-même ses semences, pour raisons financières d'abord, mais aussi parce que les résultats sont incontestablement meilleurs en terme de qualité..."

Dernière question, Ariane : la biodiversité cultivée, telle que *Kokopelli* la rend possible et la promeut, ne trouve-t-elle pas sa principale manifestation dans nos assiettes ?

"Certainement ! Et maintenant que je connais très bien notre catalogue, je me dis que la variété de nos paniers de légumes pourrait être encore beaucoup plus grande. Mais les gens qui produisent les semences de *Kokopelli* ne travaillent pas pour la quantité ; ils travaillent pour la diversité. Et cela demande plus de travail et plus de temps. C'est pareil pour le maraîcher : faire davantage de variétés suppose aussi plus de travail et plus de temps. La solution serait sans doute de mieux s'organiser à l'intérieur de la profession... Les réflexes du consommateur, d'autre part, sont toujours guidés davantage par le prix que par la qualité. Or un légume compliqué à produire ne peut pas être bon marché. La diversité est pourtant une des facettes essentielles de la qualité. La semence est la base de l'alimentation, mais on dirait que plus personne ne s'en souvient..."

Association Kokopelli

Rue Fontena, 1 - 5374 Maffe

Tél. : 086/32.31.72

www.kokopelli-be.com - isabelle@kokopelli-be.com

Magasin ouvert de janvier à mai, les mercredi, vendredi et samedi (ou sur rendez-vous).

Kokopelli, en France : <http://www.kokopelli.asso.fr/>

Procès devant la Cour de Justice de l'Union Européenne :

Kokopelli en marche pour la Victoire !

Communiqué de *Kokopelli* du 19 janvier 2012

L'avocat général chargé du dossier *Kokopelli* devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a donné aujourd'hui lecture publique de ses conclusions. Nous avons la joie d'annoncer qu'elles nous donnent entièrement raison !

En effet, le magistrat conclut à l'invalidité de l'interdiction de commercialiser des semences d'une variété non inscrite au catalogue officiel, et ce aux motifs que cette interdiction, portée par la législation européenne aussi bien que par la réglementation française, viole le principe de proportionnalité, la liberté d'entreprise, la libre circulation des marchandises, ainsi que le principe de non discrimination. La quasi-totalité de nos arguments ont été retenus !

De plus, l'avocat général n'a pas manqué d'affirmer - au contraire de ce qui était avancé par nos nombreux adversaires (Commission Européenne, Conseil de l'Union Européenne, République Française, Royaume d'Espagne et société Graines Baumaux) - que, d'une part, les règles relatives à l'admission des semences au Catalogue Officiel n'ont « aucun rapport avec la santé des plantes », d'autre part, qu'« il appartient aux agriculteurs de décider des variétés qu'ils cultivent », enfin que cette législation limite excessivement le choix des consommateurs qui n'ont « ni accès aux denrées alimentaires ou autres produits issus de variétés qui ne satisfont pas aux critères d'admission, ni la possibilité de cultiver eux-mêmes ces variétés, par exemple dans leur propre jardin. » De même, l'avocat général rappelle à juste titre que « le

fait que les agriculteurs soient cantonnés à des variétés admises réduit enfin la diversité génétique dans les champs Européens ». Il en conclut logiquement que « les inconvénients de l'interdiction de commercialiser des semences de variétés non admises l'emportent manifestement sur ses avantages. »

Nous sommes extrêmement satisfaits de ces conclusions et nous avons maintenant l'immense espoir que la Cour suive l'avis de son avocat général et vienne enfin mettre un terme au totalitarisme pluri-décennal de la législation sur le commerce des semences.

Blanche Magarinos-Rey

Avocate de l'Association Kokopelli

Plus d'infos :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=118143&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=66802>